



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 septembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Projets de baux emphytéotiques administratifs – Corsica Energia 3

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRINI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projets de baux emphytéotiques administratifs – Corsica Energia 3

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant de la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite valoriser son patrimoine foncier dans le cadre de son action en faveur du développement des énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant que ce type de projet s'inscrit pleinement dans les plans d'action du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant que les parkings Sud et Est du Stade A. Cesari se prêtant particulièrement à l'accueil d'une centrale photovoltaïque, la CAB a souhaité lancer une consultation sous la forme d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt, « Réalisation, exploitation et maintenance de trois centrales photovoltaïques en ombrières de parking » ;

Considérant que deux candidatures ont été réceptionnées et analysées :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Les quatre projets de baux emphytéotiques administratifs avec la société Corsica Energia 3, sise lotissement Magnificu di Borgo, 20290 Borgo, moyennant les redevances suivantes :

- Projet Sud 1 : 40 000 €
- Projet Sud 2 : 40 000 €
- Projet Est 1 : 400 000 €
- Projet Est 2 : 720 000 €

AUTORISE

Le Président à signer lesdites promesses unilatérales de baux emphytéotiques et tous documents associés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO